

## Le futur avocat plaide au Mémorial de Caen

Benjamin disposera de dix minutes pour défendre une cause humaniste, à un concours de plaidoiries.

Benjamin Le Saos, 24 ans, élève à l'École des avocats du Grand Ouest, a été sélectionné parmi onze autres futurs avocats français pour participer au Concours de plaidoiries des élèves avocats, qui se déroulera le 1<sup>er</sup> février, au Mémorial de Caen.

Impliqué dans le milieu carcéral, ce jeune étudiant rennais, d'origine brestoise, fait partie depuis quelques années d'une association étudiante donnant des cours à des détenus, le Genepi.

### « L'évasion par la mort »

Cette première expérience « **dans un milieu au cœur de la société, mais complètement à part** » est à l'origine de son orientation vers le métier d'avocat.

Le but de ce concours de plaidoiries est de « **défendre une cause de violation des droits de l'homme** ». Naturellement, ce jeune étudiant, sensible aux conditions de vie « **de ces détenus aux mille vies** », s'est intéressé au taux de suicide en prison, qui est sept fois plus élevé qu'à l'extérieur.

Son thème, dont l'intitulé est « L'évadé » portera sur la question de « **l'évasion des prisonniers par la mort** ». Il essaiera également de



Benjamin Le Saos.

pointer les responsabilités de l'État dans ce phénomène.

Benjamin Le Saos souhaite faire passer un message à travers ce concours qui, selon lui, « **n'est pas une plaidoirie au sens strict, mais plus un travail littéraire et d'éloquence** ». D'un naturel enjoué, il confie pourtant qu'il « **ne fera pas le malin** » dans ce lieu de mémoire. En tant que représentant de son école, il espère toucher le public.